

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 3 janvier 2017

RISQUES D'INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE : LA VIGILANCE DOIT ÊTRE RENFORCÉE LORS D'ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

Inodore, incolore, indétectable par l'homme, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.

Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant très toxique qui prend la place de l'oxygène dans le sang. Il provoque maux de têtes, nausées, fatigue et dans les cas les plus graves le coma voire le décès.

Ce gaz mortel est produit en plus ou moins grandes quantité par les appareils qui fonctionnent avec une énergie combustible comme le bois, le charbon, le gaz (naturel, butane, propane), l'essence, le fioul ou encore l'éthanol, même en condition normale de fonctionnement.

Lors d'évènements météorologiques extrêmes :

- Les groupes électrogènes ne doivent jamais être utilisés dans un bâtiment, même ouvert sur l'extérieur. Implantés impérativement à l'extérieur des bâtiments et à une distance suffisante, leurs gaz d'échappement ne doivent être dirigés ni vers les prises d'air ni vers les ouvrants (fenêtres, portes) des habitations,
- Les chauffages d'appoints à gaz ou à pétrole doivent être utilisés de manière ponctuelle (2 heures) et dans un local ventilé,
- Les appareils à combustion qui ne sont pas destinés au chauffage (barbecues, braseros, gazinières, fours) ne doivent pas être détournés de leur usage à cette fin,
- Les systèmes de ventilation permettent le bon fonctionnement des appareils à combustion. Ils ne doivent pas être obstrués, même en période de grand froid.

En Région Centre-Val de Loire, 48 épisodes ont été recensés en 2015, intoxiquant 297 personnes dont 1 est décédée. Les enquêtes environnementales menées lors de ces cas d'intoxication ont mis en évidence que les principaux appareils mis en cause étaient des appareils raccordés tels que les chaudières à gaz ou au fioul. Des appareils non raccordés, tels que les braseros ou barbecues utilisés pour se chauffer, ainsi que la mauvaise utilisation de groupes électrogènes ont également conduit à l'intoxication de plusieurs personnes dans notre région.

Pour en savoir plus et télécharger les supports de prévention :

<http://www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr/>

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/>

A signaler : le dossier de presse sonore de Santé Publique France, constitué de 10 chroniques d'1 minute 30 à diffuser librement, téléchargeable à l'adresse suivante :

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp

Contact :

Sandrine Loiseau-Melin, Chef de cabinet chargée des relations avec la presse

Tél. : 02 38 77 47 84 – portable : 06 07 11 52 17

ars-centre-presse@ars.sante.fr